

Mathieu, 25 ans : « Ça ne changera rien »

« Ce dispositif répressif ne m'empêchera en aucune façon de continuer à télécharger. Et je ne serai pas le seul », confie sans ambiguïté Mathieu (*), un Finistérien de 25 ans.



Aline François/Dezenc

Le gouvernement veut mettre fin au « pillage » des œuvres culturelles sur le net, qui s'est traduit par une chute de moitié en cinq ans du chiffre d'affaires de l'industrie musicale.

Le jeune homme ne se définit pas comme un « pro d'internet ni du téléchargement » : « Je télécharge des séries et films américains essentiellement et un peu de musique. Mais je ne passe pas mon temps à ça. Mon but, c'est d'avoir ces films et séries avant les sorties nationales. »

Changer d'adresse

Quoi qu'il en soit, les mesures

anti-piratage soumises à l'Assemblée nationale le font sourire : « Il existe des logiciels qui permettent de modifier et de reconfigurer son adresse. Ces mesures risquent aussi d'inciter à se connecter sur l'adresse du voisin (par la wifi) quand on habite dans un immeuble. En fait, rien ne pourra garantir que l'adresse repérée corresponde à la personne qui aura téléchargé un fichier. Pourquoi ne pas pour-

suivre les sites de téléchargement ? Ils sont connus ; c'est facile », estime Mathieu.

De grosses amendes ne seraient-elles pas plus dissuasives ? « La menace existe déjà. Les gens qui téléchargent en sont conscients ; on sait que ça peut coûter cher. Mais il y a tellement peu de personnes poursuivies. De toute façon, les technologies permettent de ne pas se faire prendre. »

« Libre-partage »

Quant au fait de ramener à quatre mois le délai entre la sortie d'un film en salle et sa vente en DVD ou vidéo à la demande, Mathieu estime que cela ne va pas faire évoluer sensiblement la situation.

« L'intérêt du téléchargement, c'est d'avoir le film le plus tôt possible. » Pour autant, le jeune Breton ne nie pas le problème des droits d'auteurs : « Ce n'est pas nouveau. Avant internet, on copiait aussi les CD. C'est vrai que le consommateur se doit d'être plus responsable dans ses achats. Le tout gratuit, ce n'est pas bon ; tout le monde est perdant à terme. Ceci dit, un CD à plus de 20 euros, c'est beaucoup trop cher. A 10 euros, en téléchargement légal, c'est correct. Il y a aussi des groupes, comme Radiohead, qui s'en tirent bien en mettant leur album à disposition sur le net et en proposant de payer ce qu'on veut. Quand on ne prend pas les gens pour des vaches à lait, ils veulent bien payer. »

Néanmoins, Mathieu reste attaché au principe du téléchargement gratuit : « Sinon, on remet en cause le principe même d'internet... le libre-partage des données. »

**Propos recueillis
par Hervé Quéillé**

() le prénom a été changé pour des raisons de confidentialité*